**SALON DU PETIT FORMAT 2024**

**du jeudi 28 Novembre au mercredi 18 Décembre**

**REGLEMENT**

**CATEGORIES ET FORMATS DES ŒUVRES**

- **20cm x 20cm avec une tolérance de +/- 1cm maxi pour les œuvres picturales,**
y compris encadrement s’il y en a.

Tous les supports sont autorisés. Pour toutes les œuvres présentées, les artistes devront utiliser un seul et même type de support (par ex. toile sur châssis, toile cartonnée, 3D, métal, papier etc…).

Les œuvres numériques, les photos ayant une démarche artistique sont acceptées. Le tirage doit être numéroté.

- **entre 20 et 30 cm de hauteur pour les sculptures.**

**PARTICIPANTS**

Le nombre d’artistes pour l’accrochage mural est limité à **21**.

Nous exposerons **5** œuvres par artiste, prévoir 2 ou 3 œuvres supplémentaires.

Le nombre d’artistes sculpteurs est limité à **8**. Nous exposerons **5** œuvres par artiste.

**SELECTION**

Les demandes d’inscription devront parvenir à la Galerie La Mosaïque **au plus tard le 27 octobre** en remplissant le « dossier de candidature ». Elles devront être accompagnées de la **photo d’au moins 2 ou 3** **œuvres** qui seront exposées ainsi qu’une **biographie** vous présentant **de 2/3** **lignes** (format Word ou directement dans le mail).

Ces demandes doivent être faites de préférence par **mail** **contact@galerielamosaique.fr** ou dépôt de dossier ou courrier (les photos papier ne seront pas renvoyées).

Le Conseil Artistique de la Galerie La Mosaïque se réunira au plus tard le 30 octobre pour effectuer la sélection qui tiendra compte de l’ordre d’arrivée. Celle-ci sera sans appel et ne sera pas motivée. Les artistes seront immédiatement informés.

**PRESENTATION DES ŒUVRES**

Chaque œuvre devra comporter au dos le nom lisible de l’artiste et de l’œuvre. Prévoir un système permettant un accrochage rapide et équilibré de l’œuvre.

Les œuvres doivent être finies avec soin. Les bords de l’œuvre doivent être droits et nets.

Chaque artiste fournira une liste des œuvres déposées à la Galerie (à des fins d’inventaire).

**DEPOT DES OEUVRES**

Les œuvres seront déposées à la galerie le **mercredi 27 novembre** de 17h00 à 19h00.

Nous vous demanderons de régler **15€** par chèque à l’ordre de APANET et de signer le présent règlement.

**INSTALLATION DE L’EXPOSITION**

La présentation et l’accrochage des œuvres seront réalisés le jeudi 28 novembre par les dirigeants de la galerie.

**PERMANENCES**

Les horaires d’ouverture de la galerie sont les suivants : mardi au vendredi 15h30-18h30 et samedi 9h30-12h30.

Les artistes sont priés de faire trois permanences minimum sur la période d’exposition. En cas d’annulation, l’artiste s’organisera pour être remplacé, éventuellement par un des autres exposants.

**RETRAIT DES ŒUVRES**

Les œuvres devront être retirées par les artistes le jeudi 19 décembre de 9h30 à 12h30,
sinon le mercredi 8 janvier 2025 de 15h30 à 17h00.

**VENTE DES ŒUVRES**

**Toutes les œuvres seront vendues au même prix de 90€.** L'artiste versera un don à la galerie à hauteur de 15% minimum du montant des ventes effectuées pendant la durée de l'exposition.

**VERNISSAGE**

Le vernissage est planifié le vendredi 29 Novembre 2024 à partir de 18h30. Les frais seront à la charge de la galerie.

**RESPONSABILITES**

Les organisateurs n’assument aucune responsabilité concernant les pertes, vols, détériorations ou accidents divers, dont pourraient être victimes les œuvres.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de nous adresser un mail.

**Date et Signature :**